

RD 943 - PR 22+ 395
Commune de Saint
Pont du Grand Marignon



**DOSSIER DE DECLARATION
D'ANTERIORITE
*AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU***

SOMMAIRE

1. Présentation	3
2. Nom et adresse du Demandeur.....	3
3. Localisation de l'ouvrage	3
4. Description de l'ouvrage	4

1. Présentation

Le Conseil Départemental de Vaucluse, Direction des Interventions et de la Sécurité Routière (DISR), a lancé une opération d'entretien et de réparation d'un ouvrage d'art (pont) sur le secteur de l'Agence Routière Départementale de l'Isle-Sur-Sorgue.

Cet ouvrage en maçonnerie franchit un cours d'eau dans le ravin du Grand Marignon sur la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt (84490) sur la RD943.

S'agissant d'un ouvrage construit antérieurement au décret nomenclature 93-742 du 29 mars 1993, celui-ci doit faire l'objet d'une **déclaration d'antériorité et rangé dans la rubrique 3.1.2.0. de la nomenclature en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement.**

2. Nom et adresse du Demandeur

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière
Service Politiques et Expertises
17 rue du Limas
84909 AVIGNON CEDEX 9

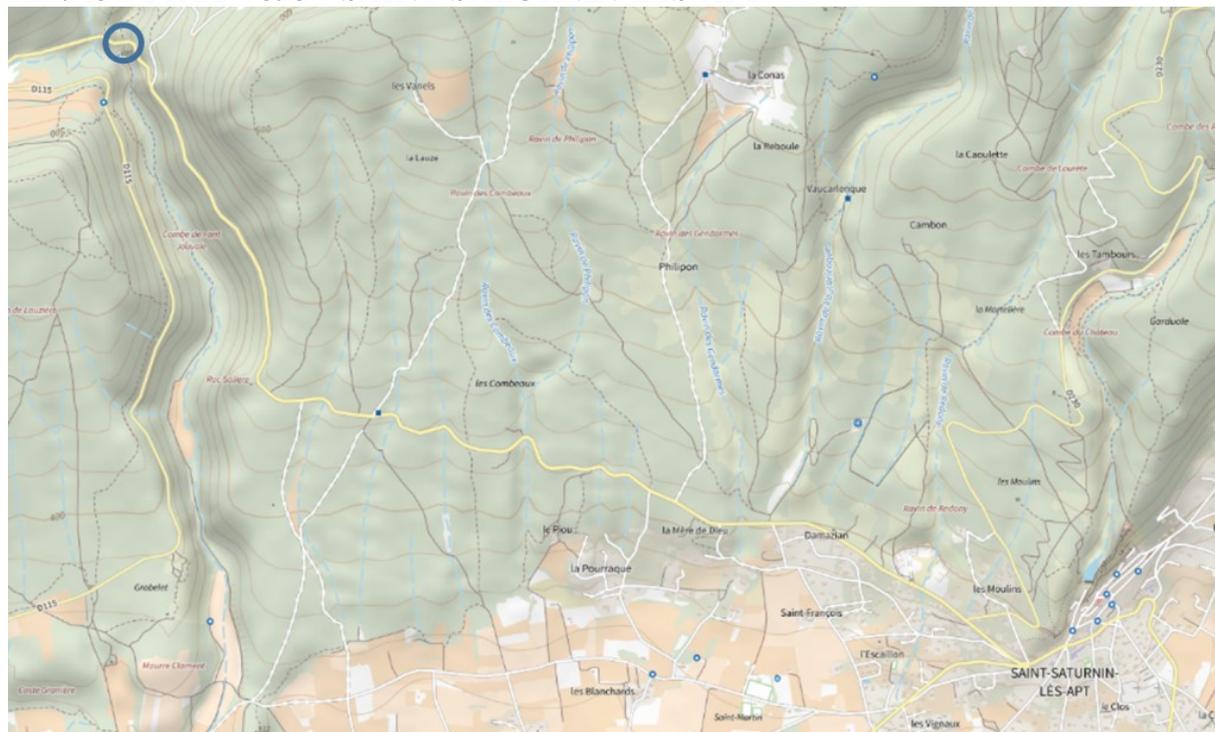
Interlocuteur : Philippe SANTOS MARQUES

Tel : 04.90.16.16.68

Mail : philippe.santos-marques@vaucluse.fr

3. Localisation de l'ouvrage

RD 943 – PR 22 + 395 – SAINT-SATURNIN-LES-APT



4. Description de l'ouvrage

Ouvrage en maçonnerie à 1 voute en arc en plein cintre.

Ouverture totale : 19 m - longueur : 39,80 m - largeur hors tout : 6,30 m

